

**JSFS**

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 138, n° 1 (1997), p. 3-19

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1997\\_\\_138\\_1\\_3\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1997__138_1_3_0)

© Société de statistique de Paris, 1997, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

# I

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

*Comme les membres de la SSP le savent,  
il a été décidé de regrouper dans une unique société  
les statisticiens, pour que cette nouvelle société  
soit véritablement représentative de la communauté statistique  
et puisse faire entendre son point de vue et défendre efficacement  
ses intérêts matériels et moraux.*

*Les textes qui suivent décrivent le processus de cette fusion  
et présentent les groupes de travail de la nouvelle société.*

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SSP

4 OCTOBRE 1996

#### Membres

présents : MM. M. BAUDE DE BUNNETAT, J.-L. BODIN,  
Mme A.-M. DUSSAIX,  
Mlle J. FOURASTIÉ, Mme M.-J. LAURENT-DUHAMEL,  
MM. R. LÉVY-BRUHL, J. MÉRAUD, R. POHL, Y. RECHNER,  
F. ROSENFELD, G. SAPORTA, G. THÉODORE, J.-P. WAUTERS,  
soit 13 membres sur 274.

Monsieur BONNIN, représentant Maître MOTEL, notaire, assiste  
à l'assemblée en tant que conseiller juridique.

La séance est ouverte à 11 heures 30. Avant d'entamer le premier point de l'ordre du jour, le Président Gilbert SAPORTA précise les raisons pour lesquelles le nom de la future société de statistique (« Société Française de Statistique » et non plus « Société Statistique de France ») a été changé entre la première réunion de l'assemblée de dissolution de la SSP du 11 septembre 1996 et la présente assemblée du 4 octobre 1996.

Le choix du nom de la nouvelle association avait donné lieu à de nombreuses discussions au sein des conseils des trois sociétés constituantes : la Société de Statistique de Paris - SSP -, la Société de Statistique de France - SSF - et l'Association pour la Statistique et ses Utilisations - ASU -. Lors de la dernière réunion pour mise au point des projets de traité de fusion et de statuts tenue le 24 avril 1996 chez le notaire, Maître Motel, les représentants des trois

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

associations s'étaient mis d'accord pour retenir le nom de «Société Statistique de France», la suppression de la préposition *de* devant éviter la confusion entre l'appellation de la nouvelle association et celle de l'actuelle «Société de Statistique de France».

Néanmoins, deux jours après la première réunion de l'assemblée de la SSP, le Conseil de l'ASU du 13 septembre 1996, a jugé préférable de changer l'appellation de la nouvelle société en «Société Française de Statistique», et ce pour les deux raisons suivantes. Lors des journées de l'ASU de Québec tenues en mai 1996, les collègues étrangers francophones ont souhaité une dénomination faisant référence à la culture et à la langue françaises plutôt qu'à la nationalité. De plus, le nouveau nom proposé est plus proche de ceux des autres sociétés statistiques européennes : belge, espagnole, italienne...

De son côté, le Conseil de la Société de Statistique de France a également approuvé ce changement de dénomination au cours de sa réunion du 19 septembre 1996.

Averti *in extremis* avant l'envoi des convocations pour la 2<sup>e</sup> assemblée de dissolution de la SSP, son Secrétaire général a donc introduit le nouveau nom dans les documents de manière à ce que tous les membres de la SSP en soient informés avant le 4 octobre 1996.

Monsieur MÉRAUD, ancien président de la SSP, conteste ce changement de dénomination entre les deux assemblées et avance deux arguments, l'un de fond et l'autre juridique.

Sur le fond, Monsieur MÉRAUD rappelle que la SSP, créée en 1860, est l'une des plus anciennes sociétés statistiques du monde, que la SSP et la Société de Statistique de France ont toujours été très proches l'une de l'autre, les membres de l'une étant membres de l'autre, et que maintenir le nom de «Société de Statistique de France» ou, à la rigueur, celui de «Société Statistique de France» permettrait de bien montrer la continuité et de maintenir l'héritage.

Sur le plan juridique, Monsieur MÉRAUD estime que le changement de nom, entre la première assemblée du 11 septembre 1996 qui n'a pu voter faute de quorum et la seconde du 4 octobre 1996, introduit un vice de forme susceptible d'altérer la validité de la seconde assemblée et donc la décision de dissolution.

Consulté sur ce point, Monsieur BONNIN, représentant le notaire, Maître MOTEL, confirme que l'ordre du jour, et en particulier l'appellation de la nouvelle société de statistique à créer, ne peuvent être modifiés d'une assemblée à l'autre sous peine de nullité des résolutions de la seconde assemblée.

Monsieur BONNIN ajoute que, pour des raisons de cohérence et de validité juridique, les deux autres assemblées de dissolution (celle de la SSF et celle de l'ASU) et l'assemblée constitutive de la nouvelle association devraient se prononcer sur des documents (traité de fusion, statuts) comportant le même nom pour la nouvelle entité. Si la majorité des membres de la nouvelle association souhaitait modifier la dénomination, elle pourrait le faire, par la suite, à l'occasion d'une assemblée générale.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

Le Président et l'Assemblée unanime retiennent cette solution. L'ordre du jour débattu au cours de cette seconde assemblée de dissolution de la SSP du 4 octobre 1996 sera donc identique à celui proposé pour la première réunion du 11 septembre 1996.

L'Assemblée passe au vote des résolutions.

### 1<sup>re</sup> Résolution

*Vote de la dissolution de la SSP et de sa fusion avec l'Association pour la Statistique et ses Utilisations (ASU) et avec la Société de Statistique de France (SSF) pour constituer la nouvelle Société Statistique de France.*

*Les conditions de dissolution et de la fusion sont précisées dans le traité de fusion et le projet de statuts de la nouvelle Société Statistique de France ci-joints.*

L'Assemblée approuve à l'unanimité cette première résolution ainsi que le traité de fusion entre l'ASU, la SSF et la SSP, et le projet de statuts de la nouvelle Société Statistique de France.

### 2<sup>e</sup> Résolution

*Vote de la transmission de la propriété du legs MARX à la fondation «La Science Statistique», fondation reconnue d'utilité publique qui, en contrepartie, devra assurer la gestion du legs et mettre à disposition, chaque année, le prix ou le prêt d'honneur que le Conseil de la nouvelle Société Statistique de France attribuera conformément aux dispositions testamentaires.*

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

### 3<sup>e</sup> Résolution

*Désignation de Maître Motel comme notaire chargé de procéder à toutes les formalités juridiques de dissolution et de fusion, et de Monsieur J.-P. Ligouy, du Cabinet Fidulor, commissaire aux comptes pour la transmission des actifs de la SSP et du legs MARX.*

*Le cabinet de Maître Motel est sis 128, boulevard de Courcelles, 75017 Paris. Le Cabinet Fidulor de Monsieur J.-P. Ligouy est sis 6, avenue du Professeur-A.-Lemière, 75020 Paris.*

Cette troisième résolution est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

### 4<sup>e</sup> Résolution

*Approbation des comptes de la SSP et du legs MARX établis au 31 mai 1996 par le Trésorier, M. Wauters, et approuvés par le Conseil le 11 juin 1996.*

Les comptes de la SSP et du legs MARX au 31 mai 1996 établis par Monsieur WAUTERS sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.

Monsieur WAUTERS informe l'Assemblée qu'il fournira d'ici peu une actualisation de ces comptes au 30 septembre 1996.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents ont néanmoins continué à discuter et ont souhaité émettre les quatre vœux suivants.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### 1<sup>er</sup> Vœu

Les mandats des membres du Conseil et du Bureau actuellement en fonction sont prorogés jusqu'à la date de levée de la dernière des conditions suspensives de dissolution de la SSP prévues au traité de fusion.

Le premier vœu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2<sup>e</sup> Vœu

L'Assemblée souhaite que la future «Société Statistique de France» puisse à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire ultérieure, changer de nom et s'appeler «Société Française de Statistique».

Monsieur MÉRAUD conteste ce vœu qui est soumis à vote.

Votes Pour MM. M. BAUDE DE BUNNETAT, J.-L. BODIN, Mme A.-M. DUSSAIX,  
Mlle J. FOURASTIÉ, Mme M.-J. LAURENT-DUHAMEL,  
MM. Y. RECHNER, G. SAPORTA, J.-P. WAUTERS.

Abstentions MM. R. LÉVY-BRUHL, R. POHL, F. ROSENFELD.

Vote Contre M. J. MÉRAUD.

### 3<sup>e</sup> Vœu

L'Assemblée demande à la nouvelle société de statistique d'assurer la continuité du journal de la SSP sous un nom rappelant la filiation de cette revue.

Ce troisième vœu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 4<sup>e</sup> Vœu

La Société maintiendra son activité scientifique jusqu'à sa dissolution effective. Le Secrétaire général signale que le taux de participation des membres de la SSP aux diverses réunions organisées dernièrement était très faible et que l'auditoire était essentiellement constitué par des personnes extérieures ; comme l'ont également suggéré d'autres membres de l'Assemblée, il estime qu'il serait souhaitable que cette activité soit poursuivie au travers des groupes qui seront constitués dans la nouvelle société statistique, ce qui permettrait d'accroître sensiblement le nombre de participants.

Ce quatrième vœu, ayant fait l'objet de discussion, est soumis au vote.

Votes Pour Mmes A.-M. DUSSAIX, M.-J. LAURENT-DUHAMEL,  
Mlle J. FOURASTIÉ,  
MM. M. BAUDE DE BUNNETAT, R. LEVY-BRUHL, F. ROSENFELD.

Abstentions MM. J.-L. BODIN, J. MÉRAUD, R. POHL,  
G. SAPORTA, J.-P. WAUTERS.

Vote Contre Aucun.

Le Président signale que M. G. KREWERAS avait participé à la première assemblée du 11 septembre 1996 et que son nom devrait être ajouté à la liste des membres présents figurant dans le compte rendu correspondant.

---

Selon l'article 18 des statuts de la SSP, l'Assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution-fusion doit comprendre au moins la moitié plus un de ses membres en exercice. Si cette proportion n'a pas été atteinte, l'Assemblée doit être convoquée à nouveau à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents. L'article 18 ne mentionne aucune possibilité de vote par correspondance ou par procuration.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
CONSTITUTIVE DE LA NOUVELLE  
SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE FRANCE**

L'Assemblée désigne un bureau composé de :

- Henri CAUSSINUS, Président de l'Association pour la Statistique et ses Utilisations,
- Gilbert SAPORTA, Président d'honneur de la Société de Statistique de France et de la Société de Statistique de Paris,
- Félix ROSENFELD, Président d'honneur de la Société de Statistique de France.

Sur proposition d'Henri CAUSSINUS et de Gilbert SAPORTA, Félix ROSENFELD préside cette Assemblée.

Anne-Marie DUSSAIX est désignée comme secrétaire de séance et François SERMIER comme scrutateur.

L'Assemblée est composée de 164 membres présents ou représentés. Les listes des présents et des pouvoirs sont consultables au siège de l'Association (Institut Henri-Poincaré, 11, rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 Paris).

Henri CAUSSINUS fait part à l'Assemblée générale des regrets de plusieurs collègues, en particulier Edmond MALINVAUD, de ne pouvoir assister à cette réunion.

**Première résolution** proposée à l'Assemblée :

a - «L'Assemblée Générale Constitutive approuve les statuts de la nouvelle société de statistique résultant de la fusion des associations intéressées. Cette société prend le nom de *Société Statistique de France*.»

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

b - «Néanmoins, pour tenir compte des vœux exprimés par les associations intéressées, il est proposé que la nouvelle association adopte le nom de *Société Française de Statistique* dès que possible.»

La proposition Ib est adoptée avec une voix contre, deux abstentions et 161 voix pour.

**Deuxième résolution**

«L'Assemblée Générale Constitutive approuve les dispositions transitoires décrites dans le Traité de Fusion des associations constituantes, et notamment la composition du Conseil provisoire chargé de gérer l'Association, de la date de sa déclaration jusqu'à la date de sa prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil est composé de : Henri CAUSSINUS, Anne-Marie DUSSAIX, Jean-Michel GAUTIER, Richard POHL, Gilbert SAPORTA, François SERMIER, Jean-Paul WAUTERS.»

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Le Conseil provisoire, tel qu'il figure dans la deuxième résolution, devra élire un président, un trésorier et un secrétaire général à l'issue de l'Assemblée.

### Troisième résolution

«L'Assemblée Générale nomme Marie-Jeanne LAURENT-DUHAMEL et Félix ROSENFELD Présidents d'honneur de la nouvelle association.»

Cette résolution est votée avec 162 voix pour et les deux abstentions des personnes concernées.

L'Assemblée Générale exprime le vœu que soient inscrits dans les statuts le rôle exact et les fonctions des présidents d'honneur.

Félix ROSENFELD rappelle alors l'évolution de la *Société de Statistique de France* et exprime sa reconnaissance à l'Assemblée pour la résolution adoptée.

Marie-Jeanne LAURENT-DUHAMEL remercie l'Assemblée Générale de la confiance et de l'amitié qui lui sont ainsi témoignées.

### Quatrième résolution

«Sur proposition du Conseil provisoire, l'Assemblée approuve la constitution des groupes suivants : Agro-industrie, Biopharmacie, Enquêtes et Modèles en marketing, Enseignement de la Statistique, Finance – Assurance, Logiciels et Statistique, Qualité et Fiabilité, Statistiques économiques et sociales.»

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale exprime le vœu que les groupes existants de l'ASU continuent à fonctionner selon les modalités actuelles jusqu'à la mise en place de leur futur règlement intérieur par la nouvelle association.

Enfin, la Société Francophone de Classification souhaite qu'une convention soit passée avec la nouvelle association dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

## STATUTS DE LA NOUVELLE SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE FRANCE

### **Préambule**

Le développement de la Statistique, la généralisation de son emploi dans tous les domaines de la société, son enseignement dans la plupart des sites universitaires et l'intensification des recherches menées, ont conduit à un effort de mise en commun des moyens intellectuels et matériels de diverses associations ayant pour objet la promotion de la méthodologie statistique.

Pour poursuivre cet effort, la Société Statistique de France est créée par fusion des associations suivantes, aux termes d'un traité annexé aux présents statuts :

- La Société de Statistique de Paris, fondée en 1860 et reconnue d'utilité publique par décret du 19 juin 1869 ;
- L'Association pour la Statistique et ses Utilisations, créée en 1971 ;
- La Société de Statistique de France, créée en 1974 et regroupant elle-même, après modifications de ses statuts en 1991, diverses associations concernées par la Statistique, notamment les deux associations précitées.

### **I – But et composition de l'Association**

#### **Article premier**

La Société Statistique de France, par abréviation SSF, a pour but de promouvoir l'utilisation de la Statistique et ses développements méthodologiques, d'assurer la représentation de ceux qui la pratiquent, l'enseignent et y effectuent de la recherche, de coopérer avec les autres organisations concernées. Elle se propose en particulier de faciliter les échanges entre statisticiens travaillant dans les administrations, les entreprises et les établissements d'enseignement ou de recherche.

Sa durée est illimitée.

Son siège est à PARIS.

#### **Article 2**

Les moyens d'action de l'Association consistent en particulier en l'organisation de réunions et de congrès, l'édition de publications et en l'attribution de prix, médailles et récompenses.

#### **Article 3**

L'Association se compose de membres individuels et de membres institutionnels.

Peut être membre individuel toute personne physique concernée par les activités de l'Association et qui s'acquitte de sa cotisation annuelle.



## VIE DE LA SOCIÉTÉ

Peut être membre institutionnel toute institution ou personne morale concernée par le développement de la Statistique et qui s'acquitte de sa cotisation annuelle de membre institutionnel.

Les cotisations annuelles sont fixées par décision de l'Assemblée Générale.

Le titre de *Membre d'honneur* peut être décerné par le Conseil aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenues de payer une cotisation.

### Article 4

Sous réserve d'approbation du Conseil, des conventions peuvent être conclues avec d'autres associations concernées par la Statistique, pour établir des liens de coopération et, en particulier, permettre des adhésions à des conditions privilégiées.

### Article 5

La qualité de membre se perd par le décès, la démission, la radiation prononcée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil, ou par le non-paiement de la cotisation.

## II – Administration et fonctionnement

### Article 6

L'Association est administrée par un Conseil, dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre 12 membres au moins et 18 membres au plus.

Les membres du Conseil sont élus en son sein par l'Assemblée Générale, au scrutin secret et pour trois ans.

L'élection des membres du Conseil peut s'opérer par correspondance sous double enveloppe. L'enveloppe extérieure porte seule le nom et la signature du votant. Le vote doit parvenir au siège social de l'Association au plus tard une semaine avant l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale désigne quatre scrutateurs pour dépouiller les votes par correspondance de l'Assemblée suivante.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les ans par tiers.

Les membres sortants sont rééligibles.

Il ne peut être exercé plus de deux mandats consécutifs.

Aux membres élus peuvent s'ajouter des membres *représentants*, désignés par les associations ayant passé des conventions avec la SSF au terme de l'article 4 et selon les modalités prévues par ces conventions.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### **Article 7**

Le Conseil choisit chaque année en son sein, au scrutin secret uninominal à deux tours, un Bureau composé de :

- un président, éligible seulement trois fois de façon consécutive ;
- un trésorier, un trésorier adjoint ;
- un secrétaire général, un secrétaire général adjoint ;
- un à quatre vice-présidents.

Après chaque renouvellement, le Conseil répartit entre les autres membres les diverses responsabilités de l'Association.

Le titre de *Président d'honneur* peut être décerné par l'Assemblée Générale à un ancien président ayant rendu des services signalés à l'Association.

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonne les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de l'Association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

### **Article 8**

Le Conseil se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du tiers de ses membres.

Le Conseil peut inviter à titre consultatif toute personne de son choix.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire général. Ils sont conservés au siège de l'Association.

Le Bureau est chargé de l'administration courante de l'Association entre les réunions du Conseil.

### **Article 9**

Les membres du Conseil ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles sur justification. Ils doivent être approuvés par le Conseil.

### **Article 10**

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres personnes physiques de l'Association et des représentants des membres institutionnels. Elle se réunit au moins une fois par an, sur convocation du Conseil ou sur la demande du dixième de ses membres. Elle exerce toutes les attributions définies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Son ordre du jour est établi par le Conseil et doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée Générale au moins quinze jours à l'avance. Est inscrite automatiquement à l'ordre du jour toute question soulevée par écrit par un quart des membres du Conseil ou dix pour cent des membres de l'Association.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

Ces questions doivent être adressées au Président au moins un mois avant la tenue de l'Assemblée.

Ne peuvent être traitées lors de l'Assemblée Générale que les questions inscrites à l'ordre du jour.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation financière et morale de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil.

Les décisions se prennent à la majorité simple des membres, présents ou représentés.

Chaque membre personne physique dispose d'une voix. Chaque membre institutionnel désigne un ou des représentants à l'Assemblée Générale, en nombre fixé par le Conseil.

La représentation d'un membre empêché ne peut être assurée que par un autre membre de l'Association et sur présentation d'un pouvoir écrit. Le nombre de pouvoirs détenus par une même personne est limité à trois.

### **Article 11**

Les membres peuvent se réunir au sein de groupes destinés à encourager certains aspects de la Statistique dans le respect des objectifs de l'Association. La création d'un groupe et son organisation interne doivent être approuvées par le Conseil et entérinées par l'Assemblée Générale annuelle sur demande d'au moins quinze membres de l'Association ou à l'initiative du Conseil.

L'Assemblée Générale peut dissoudre un groupe sur proposition du Conseil.

Un représentant de chaque groupe assiste de droit au Conseil de la SSF, sans voix délibérante s'il n'en est pas membre.

### **Article 12**

Les ressources de l'Association se composent :

- 1 des cotisations versées par les membres ;
- 2 des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- 3 des revenus de ses biens ;
- 4 des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association ;
- 5 du produit des abonnements aux revues ou de la vente des collections ou publications ;
- 6 de toutes autres ressources autorisées par la loi.

Le fonds de réserve se compose :

- des immeubles nécessaires au fonctionnement de l'Association ;
- des excédents de ressources dégagées sur le budget annuel.

## VIE DE LA SOCIÉTÉ

### **Article 13**

Il est tenu une comptabilité détaillée en recettes et dépenses, par exercice annuel.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'exercice précédent sont présentés chaque année à l'Assemblée Générale.

Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements pris véritablement en son nom.

### **Article 14**

Un règlement intérieur est établi par le Conseil qui le fait approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement fixe les divers points non prévus par les statuts, en particulier les dispositions relatives aux élections et aux votes.

## **III – Modification des statuts et dissolution**

### **Article 15**

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins quinze jours à l'avance. L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, à quinze jours au moins d'intervalle et au plus deux mois après. Elle peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

### **Article 16**

L'Assemblée Générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions fixées à l'article précédent, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et au plus deux mois après. Elle peut cette fois valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être décidée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

### **Article 17**

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association.

Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique, ou à des établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

VIE DE LA SOCIÉTÉ

**LES GROUPES  
DE LA NOUVELLE  
SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE FRANCE**

*Six groupes de travail sont issus de l'ASU :*

<b>Groupe « Agro-industrie »</b>
----------------------------------

**Vocation**

L'objet du groupe est principalement l'organisation du congrès bisannuel « Agro-industrie et méthodes statistiques », lieu de rencontre privilégié entre les utilisateurs de statistiques dans l'industrie agro-alimentaire et les statisticiens de l'industrie, de la recherche, ou universitaires.

**Bureau**

Président	André KOBILINSKY
Trésorier	Alain DELCAMP
Autres membres du Bureau	Philippe COURCOUX Marc DANZART Christine DURIER Pascal SCHLICH Benoît TRUONG VAN

**Principales activités**

Outre le congrès, le groupe peut organiser des journées ou réunions de travail sur des thèmes particuliers : analyse sensorielle, étude consommateurs, plans d'expériences, commande de procédés, calibration multivariable, analyse du risque, modélisation en microbiologie prédictive, etc.

## Groupe « Biopharmacie »

### Vocation

- Etre un lieu de rencontre et de discussion pour l'ensemble des statisticiens travaillant dans un même domaine, la Santé et le Médicament.
- Rendre possible une diffusion et une réflexion permanentes sur les méthodes et leurs utilisations, et augmenter ainsi la cohérence et la pertinence des pratiques statistiques ; cet objectif est poursuivi en particulier au sein de groupes de travail.
- Promouvoir le rôle du statisticien dans ces domaines d'application.

### Bureau

Président	Dominique MOCCATTI
Secrétaire	Gérard TAP
Trésorier	Sylvie LAURIN
Autres membres du Bureau	Roland MARION-GALLOIS Catherine PAPILLON-DOWNEY Monique THERON

### Fonctionnement

Chaque année, des groupes de travail sont créés sur des thèmes précis (par exemple : bonnes pratiques statistiques en clinique, données de survie, données de laboratoire, bonnes pratiques statistiques en préclinique, pharmaco-économie, etc.). Les résultats de ces groupes sont présentés lors des Journées de Statistique, et font ensuite l'objet d'une publication interne au groupe « Biopharmacie » sous la forme d'un photocopie.

En outre, le groupe « Biopharmacie » est à l'origine du groupe de travail « Biovéto » qu'il héberge en son sein. Ce groupe a été constitué pour être un lieu de rencontre des universitaires et des représentants du monde industriel, et fédérer les efforts de tous ceux qui contribuent à diffuser la Statistique dans le secteur universitaire pour assurer une mise à disposition rapide de nouvelles techniques.

Pour tout renseignement sur le groupe « Biovéto », contacter :  
Dorota IKONOMOV. Tél. 01 40 66 22 22 - Fax 01 45 00 76 49.

### Principales activités

Le groupe « Biopharmacie » organise des exposés généraux en commun avec d'autres organisations : ISUP, Médicaments et Santé, Club SAS-Stat, etc.

Le groupe « Biopharmacie » participe à des formations, en particulier au DIU-CLIM (Développement clinique des médicaments).

Il organise lui-même des cours orientés spécifiquement vers les besoins des acteurs du développement des médicaments.

Par ailleurs, le groupe « Biopharmacie » organise tous les quatre ans un congrès, « Statistique appliquée en Biopharmacie », dont les comptes rendus paraissent dans « *Statistics in Medicine* ». Le prochain congrès aura lieu les 15 et 16 décembre 1997, à Paris.

**Groupe « Enquêtes et Modèles en marketing »**

**Vocation**

Le groupe « Enquêtes et Modèles en marketing » a été créé en 1992 dans le but de favoriser les échanges méthodologiques des spécialistes d'enquêtes ou de marketing, qu'ils travaillent en entreprise, dans l'enseignement supérieur, dans la statistique ou la recherche publique.

**Bureau**

Président	Benoît RIANDEY
Secrétaire, Vice-Président	
Délégué au Conseil	Jean-Michel GAUTIER
Trésorier	Catherine SIMON
Autres membres du Bureau	Gildas BROSSIER Jean-Jacques DROESBEKE Anne-Marie DUSSAIX

Venez faire part de vos suggestions et initiatives au Groupe « Enquêtes et Modèles en marketing », le champ est large !

**Principales activités**

Ses activités sont assez habituellement co-organisées avec le Séminaire de Méthodes d'Enquêtes de l'INED, qui depuis 1987 développe de tels échanges à vocation de vulgarisation. Les échanges noués entre statisticiens d'enquêtes tendent alors à s'approfondir entre méthodologues plus spécialisés, aux Journées de Statistique, ou à l'occasion du prochain Colloque francophone de Rennes sur les Sondages (19 et 20 juin 1997).

En 1994, ce groupe de l'ASU, préoccupé de l'usage parfois dévoyé ou contestable de la Statistique dans le domaine politique, a donné naissance au *Comité déontologique et statistique* (Consultation nationale des jeunes en 1994, enquêtes préélectorales en 1995, ...), mais la vocation du comité est plus large (*Joindre à ce sujet Benoît Riandey, INED. Fax 01 42 18 21 92*).

Le groupe organise environ deux journées par an : dans le passé, les enquêtes téléphoniques, la collecte d'enquête assistée par ordinateur, les panels de consommation, le géo-marketing, les enquêtes de flux, les enquêtes auprès des entreprises, ... prochainement, les enquêtes "Logement-Mobilité" (11 mars 1997).

Une séance a été organisée en commun avec le groupe « Logiciels et Statistique ». Une autre est projetée avec le groupe « Agro-Industrie » sur le thème "Analyse sensorielle et Marketing".

**Groupe « Enseignement de la Statistique »**

**Vocation**

Enseignants, chercheurs, professionnels, chacun sait que la Statistique ne peut pas toujours facilement prendre la place qui devrait lui être impartie dans l'entreprise et dans l'école. Chacun a conscience que la place de la Statistique dans l'enseignement est souvent très faible mais existante à l'école, au collège, au lycée, dans beaucoup d'enseignements universitaires, dans les grandes écoles. Chacun sait aussi que la Statistique dans le monde moderne, dans les médias, dans les domaines industriels, est largement utilisée.

Le travail du groupe dans l'ASU doit être de faire reconnaître la place que la Statistique mérite, de participer à la diffusion de sa connaissance : le rôle du groupe est donc à la fois un rôle de développement, de diffusion et de réflexion pédagogique.

**Bureau**

Président	Nelly HANOUNE
Autres membres du Bureau	Daniel AMBROISE Lucette CARTER Mikaïl NIKOULIN Jean-Louis PIEDNOIR Jean-Claude REGNIER Aimé VOGT

**Fonctionnement et activités**

Le groupe « Enseignement » est structuré comme tous les groupes de l'ASU. Mais tous les membres de l'ASU peuvent et doivent être des participants actifs de ce groupe en même temps que des "clients". Nous avons besoin pour cela du "support" et des apports de tous (réflexions, expériences, innovations,...) dans tous les domaines, à tous les niveaux.

Le groupe s'exprime à travers "*Statistiquement Vôtre*", journal périodique destiné aux enseignants du secondaire et utilisé aussi parfois en université.

Le groupe a édité un livre blanc sur l'enseignement de la Statistique en février 1991.

Le travail ne peut pas être fait uniquement par un bureau de quelques personnes. Nous devons exploiter toutes les bonnes volontés.

Prenez contact avec le groupe « Enseignement de la Statistique » pour faire travailler ensemble, imaginer et réaliser de nouvelles actions.

Pas agir pour agir. Agir pour la Statistique, dans l'ASU.

Le groupe « Enseignement de la Statistique » a besoin d'un peu du temps de tous.



## Groupe « Logiciels et Statistique »

### Activités

#### 1. Groupe de travail

Une grande part de l'activité du groupe « Logiciels et Statistique » se déroule sous forme de groupes de travail : les réunions ont lieu tous les deux mois environ et visent à produire un rapport final.

En 1995-1996, le groupe a travaillé sur l'exploitation graphique des plans factoriels et publié un rapport, *Le Cercle factoriel*.

En 1996-1997, le groupe aborde le sujet "Statistique et Bases de données".

#### 2 Questionnaire Logiciels

En 1996, le groupe a réalisé une enquête auprès des utilisateurs de logiciels statistiques. La diffusion du questionnaire a eu lieu avec l'aide des éditeurs et distributeurs de logiciels. 541 questionnaires ont été recueillis. Le traitement est en cours ; les résultats seront exposés lors des Journées de Statistique de Carcassonne et publiés dans un numéro special de la *Revue de Modulad*.

#### 3 Journées

Le groupe « Logiciels et Statistique » a organisé deux journées en 1996 :

- en juin, sur le thème "Statistiques et Tableurs" ;
- en novembre, sur le thème "Statistiques et Data Mining".

### Bureau

Président	François SERMIER
Secrétaire	Arnaud BRINGE
Trésorier	Danielle GRANGE
Délégué au Conseil	Alain MORINEAU
Délégué suppléant	Dominique DROUET
Autre membre du Bureau	Nicole VALETTE

**Groupe « Qualité et Fiabilité »**

**Vocation**

Le groupe « Qualité et Fiabilité » regroupe, au sein de l'ASU, les personnes désireuses de promouvoir l'utilisation des méthodes statistiques dans les domaines de l'amélioration de la qualité et de la fiabilité.

**ses objectifs**

- mettre en relation les personnes (universitaires, ingénieurs, professionnels, ...) qui travaillent dans ces domaines et favoriser la synergie Université-Industrie ;
- travailler à la diffusion des outils statistiques et probabilistes de la Qualité, de la Fiabilité et de la Sécurité de fonctionnement, du niveau le plus élémentaire jusqu'aux derniers développements de la recherche.

**Bureau**

Président	Jacques DEMONSANT
Vice-Président	Michel ROUSSIGNOL
Trésorier	Pierre DUMONT
Resp. lettre d'information	Zhora CHERFI
Autres membres du Bureau	Jérôme COLLET Olivier GAUDOIN Mohamed LIMAM Gilbert SAPORTA Philippe TRECOURT

**Fonctionnement et principales activités**

Le groupe organise diverses journées telles que la "Journée Statistique pour la Qualité" qui s'est déroulée le 9 octobre 1996 à Paris, ou la journée "Technique de Simulation en Fiabilité" qui s'est déroulée le 9 janvier 1997 à l'Institut Henri Poincaré.

Par ailleurs, le groupe participe activement aux Journées de la Statistique par l'organisation de sessions « Fiabilité » et « Qualité ».

---

***Deux nouveaux groupes de travail seront créés :***

**Groupe « Finance – Assurance »**

**Groupe « Statistiques Economiques et Sociales »**

***Contactez les membres du bureau provisoire  
pour faire vivre ces nouveaux groupes***